

Commune Lieu-dit	Surface	Désignation cadastrale et observations	Conseiller foncier
PLOUNEVEZEL (29) « Kerguemareg » ET CARNOET (22) « Kerquemarec »	31 ha 76 a 80 ca	Section ZI n°-99(D)-99(AJ)-99(AK)-101(AJ)-101(AK)- 112(Z)-112(AJ)-112(AK)-112(AL) Section YA n°-47 Zone d'urbanisme : A	Dominique BERGUERIE 02.98.52.48.20
PLOUNEVEZEL (29) « Kerrohan » et « Coat Guern » ET POULLAOUEN (29) « Kermorvan » ET CARNOET (22) « Coz Angle »	61 ha 45 a 53 ca	Section ZP n°-5-6(A)-6(B)Section ZV n°-8(J)-8(K)Section ZX n°-100-101-234(AJ)-234(AK)-240 Section ZP n°- 67(A)-67(B) Section ZV n°-6(B)-6(C)-6(D)-6(Z)-6(AJ)- 6(AK)-6(EJ)-6(EK)-28 Section ZX n°-106-107-108(A)- 108(Z)-207-208(A)-208(B)-208(C)-208(Z) Section XC n°-68-69(J)-69(K) Section YM n°-7-9(A)-9(B) Zone d'urbanisme : A Ce bien comporte des bâtiments : laitier, de stockage et poulailler	Dominique BERGUERIE 02.98.52.48.20

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, par écrit, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature au siège social de la SAFER Finistère, 220, rue de la Petite Palud 29800 LANDERNEAU – FAX 02 98 21 44 33 E-mail : service29@safer-bretagne.fr où des compléments d'information peuvent leur être fournis. Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats.